

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmis au représentant de l'Etat

Le 12 juillet 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9 et 10 juillet 2013

2013 DVD 147-1 Ouvrages de franchissement du faisceau ferré Saint-Lazare dans la ZAC Clichy Batignolles (17^{ème} arrondissement) – Pont et Passerelle. Attribution et signature du marché de maîtrise d'œuvre, relatif au pont.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu les délibérations 2011 DU 156 notamment 1^o, 2^o, 3^o et 4^o du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal en date des 17 et 18 octobre 2011 par lesquelles le Conseil de Paris a approuvé :

- 1) le résultat de la mise à disposition du public du dossier d'étude d'impact environnemental du projet et de prendre en considération ledit dossier ainsi que les résultats de sa mise à disposition,
- 2) la modification de l'acte du dossier de création de la Zone d'Aménagement Concerté « Clichy-Batignolles »,
- 3) le nouveau dossier de réalisation de la ZAC,
- 4) le programme des équipements publics de la ZAC ;

Vu la délibération 2012 DVD 61 approuvant le principe et les modalités de lancement de deux concours restreints relatifs d'une part à un pont, et d'autre part, à une passerelle dans le cadre du franchissement du faisceau ferré Saint Lazare, ZAC Clichy-Batignolles à Paris 17^{ème}, le règlement de consultation et le programme relatifs à chacun des deux concours ;

Vu le procès verbal de jury de concours de maîtrise d'œuvre tenu le 21 mars 2013 ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose d'attribuer les marchés de maîtrise d'œuvre pont et passerelle ;

Vu l'avis du Conseil du 17^{ème} arrondissement en date du 1^{er} juillet 2013 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Julien BARGETON au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un pont franchissant le faisceau ferré Saint-Lazare (ZAC Clichy-Batignolles à Paris 17^{ème}) est attribué au groupement WILKINSON EYRE ARCHITECTS / ARCADIS ESG / LIGHT CIBLES FRANCE pour un montant de 1 333 623,66 euros TTC (valeur novembre 2012).

Article 2 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer le marché de maîtrise d'œuvre du pont (ZAC Clichy-Batignolles).

Article 3 : Sont approuvés l'acte d'engagement et le cahier des clauses administratives particulières relatifs au marché de maîtrise d'œuvre du pont.

Article 4 : La dépense sera imputée au chapitre 23, article 2315, rubrique 822, mission 61000-99-020 du budget d'investissement de la Ville de Paris sous réserve de financement.